

APPEL D'OFFRES PUBLIC DU 4 SEPTEMBRE 2007

DEMANDE DE CONCESSION

POUR LE PROGRAMME RADIOPHONIQUE COMPLEMENTAIRE
SANS BUT LUCRATIF

AVEC MANDAT DE PRESTATION ET QUOTE-PART DE
REDEVANCE

POUR LA ZONE DE GENEVE

ASSOCIATION RADIO CITE

36, avenue Cardinal-Mermillod

1227 Carouge GE

Le 4 décembre 2007

1. Résumé et vue d'ensemble

Radio Cité a commencé ses émissions sur la zone de Genève le 19 mai 1984.

Elle représente la mise en œuvre de la concession d'essai octroyée par le Conseil fédéral en juin 1983.

Depuis lors, Radio Cité diffuse sans discontinuer un programme complémentaire sans but lucratif axé sur les thèmes suivants :

- o La culture à Genève sous tous ses multiples aspects ;
- o La vie et l'actualité religieuse et spirituelle ;
- o L'actualité politique, sociale et économique à Genève ;
- o Des émissions produites par diverses communautés linguistiques non francophones (espagnol, portugais, arabe, allemand, etc.) ;

Radio Cité a obtenu le prix Radio Day (Radio Suisse de l'année 2004, élue par le collège des radios Suisse publiques, privées et associatives).

Annexe 1 : « RadioDay 2003 »

Soucieuse de poursuivre sa mission auprès de la population genevoise et de lui offrir un programme complémentaire qui se démarque des autres stations commerciales et du service public, tant locales que régionales, à vocation lucrative et publicitaire, Radio Cité présente sa candidature pour l'obtention, respectivement la reconduction, de la concession mentionnée.

Grâce à son nouveau membre principal de droit, la Fondation des Chênes, Radio Cité peut aujourd'hui compter sur des moyens financiers importants permettant d'assurer sa pérennité, le corollaire étant le développement et l'amélioration de ses programmes, notamment sur les thématiques suivantes :

- L'information locale genevoise ;
- L'actualité socioculturelle et artistique ;
- La parole donnée aux diverses composantes sociales et culturelles à Genève avec l'ambition de participer à l'intégration des différentes minorités ;
- La vie spirituelle à Genève en relation avec son histoire et son patrimoine ;
- L'actualité des organisations et institutions internationale sises à Genève ;
- L'interactivité avec le public Genevois ;
- La Genève transfrontalière ;
- Une programmation qui laisse part à la promotion des musiques produite à Genève et en suisse romande, sans restrictions de styles (classique, jazz, musique actuelle, etc.) ;
- La mise en valeur des institutions et des acteurs artistiques locaux.

La diffusion à l'antenne des programmes de Radio Cité s'effectuera en continue avec des émissions spéciales le week-end (24 heures sur 24 et sept jours sur sept).

2. Identité du requérant

2.1 Indications générales concernant le requérant

- a. Nom ou raison sociale du requérant : Radio Cité
- b. Siège : avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge GE

Annexe 2: Statuts de Radio Cité

- c. Représentant ou organe compétent devant l'OFCOM (nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique) :

Comité de Radio Cité

Mme Viviane Jutheu de Witt, présidente

36, avenue Cardinal-Mermillod

1227 Carouge

Tél. 022 309 09 54

directeur@radiocite.ch

2.2 Organisation et composition

- a. Forme juridique : Association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse

Annexe 2: Statuts de Radio Cité

- b. Organisation et structures prévues (organisation structurelle, répartition des tâches, organigramme)

Organe suprême : Assemblée des délégués des membres, soit, à ce jour :

- La Fondation des Chênes, membre principal de droit ;
- L'Association Présence chrétienne ;
- L'Association des auditeurs Pro Radio Cité.

Organe exécutif : Comité de 4 membres au plus chargé de la gestion courante de l'Association

Direction : nommée par le Comité, la Direction est chargée d'exécuter les décisions de ce dernier et d'assurer l'exploitation de Radio Cité dans le cadre du mandat conféré.

Annexe 3: Organigramme de Radio Cité

- c. Composition prévue des organes directeurs (conseil d'administration, direction); domicile et nationalité des personnes concernées

(1) Le Comité est composé des personnes suivantes:

- Mme Viviane Jutheu de Witt, présidente, de nationalité suisse, route de Pressy 38, 1253 Vandoeuvres ;

- M. Bernard Boulens, vice-président, de nationalité suisse, rue de Lyon 45, 1203 Genève ;
- M. Richard Schneider, de nationalité suisse, rue Franklin 6, 1201 Genève.

(2) La Direction est composée des personnes suivantes:

- Mme Viviane Jutheu de Witt, directrice, route de Pressy 38, 1253 Vandoeuvres ;
- M. Alexandre Marcellin, directeur des programmes, c/o M. Olivier Delhoume, chemin Maurice Ravel 6, 1290 Versoix ;
- M. Michel Félix de Vidas, responsable de la rédaction, place du Temple 4, 1227 Carouge ;
- M. José Musetti, responsable de la technique, rue du Belvédère 6, 1203 Genève ;
- M. Patrick Aszody, responsable informatique et internet, rue de la Croix-du Levant 6, 1220 Les Avanchets ;
- M. Olivier Delhoume, conseil auprès de la direction, chemin Maurice Ravel 6, 1290 Versoix ;

Annexe 4: Curriculum Vitae des membres de la direction de Radio Cité

- d. Pour les sociétés de capitaux: indication des personnes physiques et morales qui détiennent ou détiendront des participations dans la société; parts du capital et droits de vote dont elles disposent.

Ce point ne s'applique pas à Radio Cité qui est une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse.

- e. Pour les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux: rapport de gestion, compte de résultats et bilan de l'année commerciale écoulée.

Radio Cité est une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Le rapport du contrôleur aux comptes est produit (**Annexe 12**) au point 4.1 ci-dessous.

2.3 Activité du requérant dans le domaine des médias

- a. Activités exercées ou prévues, en Suisse et à l'étranger, dans le domaine des médias ou dans des secteurs apparentés (p. ex. radio, télévision, presse, édition, cinéma, production ou commerce de programmes, distribution de films ou de vidéos, services électroniques d'information, acquisition de publicité, imprimerie, réseau câblé, satellite, distribution)

En tant que radio associative à but non lucratif, la quête d'audience n'a et ne sera en aucun cas un critère ou une priorité ayant un impact sur la qualité des programmes. Nous sommes depuis 22 ans attentifs à éviter toute dérive promotionnelle ou commerciale d'annonceurs et de partenaires, nos auditeurs étant attachés à cet état d'esprit.

Les émissions proposées pour l'intérêt et le plaisir des auditeurs peuvent se résumer notamment aux thèmes suivants : société, événements dans la cité et découverte du territoire, arts et culture.

Dans le domaine du social, Radio Cité s'attache à rendre service aux auditeurs et à les informer, en compagnie d'invités spécialisés, sur les sujets en relation avec la vie quotidienne, la santé, la famille, les aînés, l'intégration, l'emploi, les accidents de vie, l'éducation,...

Le territoire et les événements genevois sont aussi mis à l'honneur en les replaçant dans l'histoire et dans leur contexte socio-économique.

Concernant les arts et la culture, il ne s'agit pas seulement de promouvoir les spectacles et les expositions mais de les présenter en écho aux thèmes d'actualité qui nous animent et à l'évolution de la société.

Radio Cité donne également la possibilité aux auditeurs de prendre la parole, d'informer, de se découvrir et de débattre lors des émissions.

Si, ces dernières années, les émissions furent, de temps en temps, enregistrées sur le terrain, Radio Cité souhaite maintenant s'ouvrir encore plus sur la cité en réalisant ses émissions auprès des genevois et avec les auditeurs, le but étant d'être chaque jour en direct dans Genève et intégrer les témoignages de celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

Deux mots-clés ouvriront les portes de l'année 2008 : Actif et Interactif.

Annexe 5: Résonances, n°26 décembre 2007

- b. Participation à des entreprises tierces dans les domaines mentionnés sous a)

Radio n'a aucune participation à des entreprises tierces et n'envisage pas d'en détenir à l'avenir.

- c. Collaboration avec des entreprises tierces dans les domaines mentionnés sous a)

Collaboration avec la Radio Suisse Romande (reprise de bulletins d'information nationale et internationale ainsi que de certaines émissions religieuses).

En outre, Radio Cité est membre de la RRR et membre associé d'UNIKOM.

2.4 Indications à fournir sur les participations individuelles dans l'entreprise

- a. Pour les personnes physiques détentrices d'une part de cinq pour cent au moins du capital ou des droits de vote:

Aucune personne physique n'est membre de l'Association Radio Cité.

b. Pour les personnes morales détentrices d'une part de cinq pour cent au moins de part de capital ou des droits de vote:

- Fondation des Chênes (66.66% des droits de vote), dont le Conseil de fondation se compose de personnes suivantes :

- o Présidente : Mme Viviane Jutheau de Witt ;
- o Membre : M. Michel Balestra ;
- o Membre : M. Léonard Gianadda ;
- o Membre : M. Carlo Lamprecht (ancien Conseiller d'Etat).

Annexe 6: extrait du registre du commerce

- Association Pro Radio Cité (16.67% des droits de vote), dont le Comité se compose des membres suivants :

- o Président : Bernard Boulens ;
- o Trésorier : Richard Schneider.

Annexe 7: Statuts de l'Association Pro Radio Cité

- Association Présence chrétienne (16.67% droits de vote), dont le Comité se compose des membres suivants :

- o Président : Bernard Boulens
- o Vice-président : Richard Schneider
- o Membre du Comité : Dominique Boulens

Annexe 8: Statuts de l'Association Présence chrétienne

Activité dans le domaine des médias (selon chiffre 2.3) :

Madame Viviane Jutheau de Witt conçoit et anime l'émission « Les Feux Sacrés » diffusée sur Léman Bleu (35 émissions tournées à ce jour) qui est parrainée par la Fondation des Chênes.

Bernard Boulens est actif au sein de Radio Cité depuis 1999 et a produit durant les années 2001 à 2005 une émission sur les musiques populaires. Bernard Boulens est vice-président depuis 1984 et responsable des programmes, à titre bénévole, de l'association vidéo Avanchets (Canal 29, Télé de Vernier).

Richard Schneider a été président de Radio Cité durant les années 1983, 1984, 2000 à 2003.

c. Pour les personnes physiques et les personnes morales qui assurent au requérant des prêts représentant au moins un quart du capital propre:

- o nom (ou raison sociale) et domicile (ou siège) : La Fondation des Chênes, Genève.
- o activité dans le domaine des médias (selon chiffre 2.3) :

La Fondation des Chênes a pour but la promotion de la culture au sens large, principalement à Genève et en Suisse romande; soutenir en particulier les activités artistiques telles que théâtre, littérature, arts plastiques, cinéma, musique, encourager la création dans les domaines artistiques et sociaux, contribuer à la reconnaissance des femmes et des hommes œuvrant pour la communauté ou se distinguant par leur contribution à la société.

3. Programme

3.1 Type de programme radio ou télévision prévu

- a. durée, contenu et structure du programme (thèmes principaux, public cible), et éventuellement fenêtre de programme requise.

Les programmes et émissions sont diffusés en continue, 24h. sur 24h et 7 jours sur 7, les thèmes principaux étant les suivants :

- L'information locale genevoise ;
- L'actualité socioculturelle et artistique ;
- La parole donnée aux diverses composantes sociales et culturelles à Genève avec l'ambition de participer à l'intégration des différentes minorités ;
- La vie spirituelle à Genève en relation avec son histoire et son patrimoine ;
- L'actualité des organisations et institutions internationales sises à Genève ;
- L'interactivité avec le public Genevois ;
- La Genève transfrontalière ;
- Une programmation qui laisse part à la promotion des musiques produites à Genève et Suisse romande, sans restrictions de styles (classique, jazz, musique actuelle, etc.) ;
- La mise en valeur des institutions et des acteurs artistiques locaux.

Radio Cité prévoit de réaliser des émissions régulières en extérieur et en toute interactivité auprès du public genevois afin de leur donner la parole. Ces programmes ont pour objet d'informer mais aussi d'animer la Cité.

A cet égard, la grille actuelle des programmes de Radio Cité se présente comme suit :

PROGRAMMES

Semaine	Samedi
<p>06h30 Les matinales Judith Repond 10h00 La fourmilière Cécile Xambeu 12h30 Journal de midi infos RSR 13h00 Les Tritons Raphaël Ispérian Musique classique et lyrique 14h00 C'est la vie Olivier Delhoume 17h00 Tout pour la musique Dominique Wyss 18h00 Le journal de Radio Cité Tout ce que vous devez savoir sur l'actualité genevoise et transfrontalière 18h30 A vue d'esprit Une production de la RSR 19h00 Tout pour la musique Dominique Wyss 20h00 Les bruits du frigo Pascal Knoerr 21h00 Programme musical 22h00 Aux portes de la nuit Isabelle Court 22h03 Rediffusions</p> <p>Flash infos RSR À 07h00, 08h00, 09h00, 10h00, 11h00, 12h00, 14h00, 15h00 et 16h00</p>	<p>09h00 Genève gourmande Catherine André Valencien 10h30 Aujourd'hui la vie Etienne Sordet 11h00 Programme musical 12h30 Journal de midi Infos RSR 13h00 Les tritons Raphaël Ispérian Musique classique et lyrique 14h00 Programme musical 14h30 Souvenirs, souvenirs Henri Failletaz 15h00 Programme musical 17h00 Hora Lusitana Antonio Pinheiro 18h30 Arc-en ciel Julio Godoy 19h30 Azimut Adriano Pitteri, Dominique Tinguely 20h30 Country music Phil Francis 21h30 Contes et lectures Isabelle Guillot, Carlo Ruegsegger 22h00 Aux portes de la nuit Isabelle Court 22h03 Rediffusions</p>
Dimanche	
<p>08h50 Paroles de vie (les Focolari) Catherine Riedlinger 09h00 Office religieux 11h00 Le monde du Gospel Danièle Brunner, Céline Cantatore 12h00 Version originale Fairouz Elisabeth Houchi-Pillet 12h30 Journal de midi Infos RSR</p>	<p>13h00 Les Tritons Raphaël Ispérian Musique classique et lyrique 14h00 Programme musical 15h00 Haute fréquence Produit par la RSR 16h00 Farandole Arlette Roberti 17h00 Hora Lusitana Antonio Pinheiro 18h30 Faker Maïe Hayman Gaballah 19h30 Azimut Adriano Pitteri, Dominique Tinguely 20h30 Generation d'Afrique Jean-Marie Doué 21h30 Contes et lectures Isabelle Guillot, Carlo Ruegsegger 22h00 Aux portes de la nuit Isabelle Court 22h03 Rediffusions</p>

- b. part des émissions dont le contenu est lié directement à la zone de diffusion (part exprimée en pour cent de la durée globale des émissions).

100%

3.2 Mandat de prestations

Le requérant est tenu de fournir la description détaillée des mesures prévues pour exécuter le mandat de prestations conformément au chiffre 4.3 du texte de l'appel d'offres (voir en particulier les chiffres 4.3.2. à 4.3.4. de l'appel d'offres).

(1) Inputs

Depuis 22 ans, en tant que radio associative à but non lucratif, nous sommes en rapport avec l'Hospice Général afin d'intégrer des personnes RMCAS dans le cadre d'un processus social et professionnel et avons formé à ce titre plus de 200 personnes.

Actuellement de jeunes journalistes auprès de Radio Cité suivent les cours donnés par le centre de formation romand des journalistes (CFRJ), tout comme ce fut le cas il y a 15 ans à Radio Cité pour Monsieur Darius Rochebin.

La priorité de Radio Cité est double :

- Adéquation de l'antenne avec les attentes du public et le cahier des charges fixés par l'OFCOM ;
- Veiller à la compatibilité de ses programmes avec les équipes. A ce titre nous adaptions les horaires individuellement pour chacun des collaborateurs en fonction de leurs besoins et obligations sociales vis à vis des institutions (service de la ville et de l'état de Genève, Hospice Général).

Gestion de qualité

L'exécution du mandat de prestations impliquera évidemment un développement du système actuel d'évaluation, de contrôle et de correction (gestion de la qualité).

Les bases en sont données par les normes en vigueur, répertoriées dans deux documents fondamentaux que chaque collaborateur, journaliste ou animateur, professionnel ou bénévole, reçoit et accepte à son arrivée, à savoir :

- Le règlement d'entreprise (**Annexe 9**) ;
- Le contrat de travail type (**Annexe 10**).

Cette gestion de la qualité est évidemment assurée en permanence dans le cadre de la structure d'exploitation proprement dite :

- conférences régulières (hebdomadaires) sous la direction du Directeur des programmes (journalistes, animateurs, producteurs) ;
- conférences de rédaction quotidiennes sous la direction du responsable de la rédaction ;
- réunions mensuelles de tous les collaborateurs ;
- écoute et contrôle permanents de l'antenne.

(2) Outputs

En tant que radio associative à but non lucratif, la quête d'audience n'a et ne sera en aucun cas un critère ou une priorité ayant un impact sur la qualité des programmes. Nous sommes depuis 22 ans attentifs à éviter toute dérive promotionnelle ou commerciale d'annonceurs et de partenaires, nos auditeurs étant attachés à cet état d'esprit.

Nous nous affirmons ainsi comme un média complémentaire de ceux déjà existants ou à venir et souhaitons garder de ce principe notre indépendance.

Depuis 22 ans, nous avons tissé des relations de confiance avec les milieux politique, sociaux, économique et culturelle sans aucun esprit de chapelle ou d'appartenance.

Radio Cité donne la parole aux différentes communautés linguistiques, religieuses et culturelles. Elle est à l'écoute de la Genève internationale et reflète la vie sociale, culturelle, économique et politique de la cité et de la région. Radio Cité contribue à la connaissance de l'histoire des religions dont elle souligne la valeur éducative pour l'ouverture d'esprit de la jeunesse.

Radio Cité n'a aucune personne en charge et n'a prévu aucune personne en charge de commercialiser l'antenne ou d'établir des relations financières avec des annonceurs ou partenaires.

Fidèles à l'esprit de radio cité, conformément à nos valeurs et à nos règles appréciées par nos auditeurs, nous continuons d'exclure :

- La diffusion de jeux concours qui ont pour seul but de générer des bénéfices et qui n'ont pas ou peu de contenu journalistique ;
- La diffusion d'annonces de radar ;
- La diffusion de publicité pornographique, notamment pour des numéros de service à valeur ajoutée avec contenu érotique et la publicité pour les services érotiques.

Les principales thématiques de programmations de Radio Cité sont les suivantes :

- Mission de service public de proximité, infos pratiques (trafic, météo,...) ;
- Radio complémentaire des radios de services publics intégrant les communautés socioculturelles genevoises ;
- Radio non-confessionnelle mais ouverte à la tradition spirituelle genevoise ;
- Information et animation de la cité et de son environnement régional ;

- Intégration des Suisses de l'étranger et promotion de la Suisse auprès de la Genève internationale ;
- Mise en valeur des acteurs socio-économiques et culturels (institutions, associations, fondations,...) ;
- Interaction avec les médias romands et suisses non-francophones;
- Relation à la francophonie et aux cantons suisses non-francophones ;
- Promotion du patrimoine genevois ;
- Partenaire des événements artistiques et culturels genevois (musiques, théâtre,...) ;
- Promotion de la musique de tous styles ;
- Intégration sociale et formation spécifique (technique rédactionnelle...).

3.3 Production

a. Nombre, taille et emplacement des studios

3 studios opérationnels sis au siège de Radio Cité : 36, av. Cardinal-Mermillod – 1227 Carouge, ainsi qu'une régie extérieure pour l'enregistrement d'émissions en public.

Radio Cité projette de déménager prochainement dans de nouveaux locaux plus spacieux et à même de garantir sa pérennité.

b. Nombre d'emplois prévus, classés d'après les catégories "Rédaction" (distinguer professionnels et personnes en formation), "Technique", "Administration" et "Acquisition de publicité".

Emplois au sein de la radio :

- Rédaction : 4 journalistes et 2 stagiaires ;
- Animation: 6 animateurs et 2 en formation ;
- Technique : 4 professionnels, 8 en formation ;
- Administration : 2 professionnels, 1 en formation ;
- Emploi à caractère social : Assistant de production, de rédaction ou de réalisation : 6 personnes.

Radio Cité peut également compter sur la participation de 50 bénévoles délégués à la production et/ou à la réalisation de programmes culturels et communautaires.

En outre, Radio Cité continue de renforcer son encadrement par des professionnels de la radio reconnus tant pour leur qualité à l'antenne que leur capacités humaines et de formation.

Annexe 11: Liste exhaustive des emplois actuels et collaborateurs bénévoles.

c. Indications concernant les diffuseurs avec lesquels une collaboration régulière est prévue dans le domaine des programmes. Description de la nature (information, culture, divertissement) et de

l'étendue de la collaboration prévue; indications sur la provenance régulière d'autres éléments de programme qui ne sont pas des productions propres (producteurs de programmes).

Sous réserve d'acceptation de l'intéressée, la collaboration avec la RSR pourrait être poursuivie par la reprise de certaines émissions de type religieux (retransmission de messes et cultes, par exemple), et de flashes d'information nationale et internationale.

4. Financement

4.1 Fonds propres

Pour garantir les fonds propres, il convient de fournir les documents suivants s'il s'agit d'une société déjà existante:

- les derniers comptes annuels révisés.

Annexe 12 : Comptes annuels révisés au 31 décembre 2006.

- une justification des réserves tacites (en plus de la dissolution de réserves tacites en annexe).

Annexe 13: Justification des réserves tacites au 31 décembre 2008

- une justification des fonds propres au moment de la demande.

Annexe 14: Justification des fonds propres

- un plan d'assainissement, pour autant que la société doive être préalablement assainie.

Annexe 15: Plan d'assainissement

4.2 Fonds de tiers

Pour garantir les besoins en crédit supérieurs aux fonds propres:

- des accords d'emprunt avec les banques

Radio Cité n'a aucun emprunt auprès des banques.

- des engagements fermes illimités dans le temps pour les prêts dépassant 25% des fonds propres (y compris conditions)

A la date de la présente demande, aucun autre engagement n'est à mentionné concernant des prêts de tiers pour un montant dépassant plus de 25% des fonds propres.

4.3 Plans

a. Les plans suivants doivent être établis pour une période de cinq ans:

- le plan d'investissement et le plan d'amortissement

La Fondation des Chênes s'est engagée, notamment publiquement, à verser un montant compris entre CHF 1'000'000 et CHF 2'000'000 par année en fonction des besoins de la radio, et des investissements futurs envisagés pour dynamiser et améliorer Radio Cité :

- Création et utilisation des moyens de communication via Internet tel que Podcast et Streaming ;
- Engagement de professionnels pour un meilleur encadrement des jeunes ;
- Amélioration/augmentation des moyens de production, d'édition, de réalisation et de diffusion ;
- Déménagement de la radio dans de nouveaux locaux.

Annexe 16 : Article du 14 novembre 2007 paru dans la Tribune de Genève.

b. Le premier plan annuel est être divisé en trimestres. La structure des plans correspond au plan comptable de l'OFCOM.

- le compte prévisionnel de pertes et profits

Annexe 17

- le bilan prévisionnel

Annexe 18

c. Le compte de flux d'espèces doit montrer le cash flow lié aux activités, aux investissements et au financement et doit concorder avec les liquidités. Les dividendes doivent être mentionnés explicitement.

- le compte de flux d'espèces (fonds de liquidités)

Annexe 19

4.4 Calcul des rendements

Le calcul détaillé des rendements prévus: p. ex. le nombre de secondes, le tarif, les partenaires publicitaires, les arrangements de pool, les sponsors, les cotisations, etc.

Les financements de Radio Cité sont alimentés par :

- les cotisations des membres fixées par le Comité ;
- Les contributions du Membre principal (la Fondation des Chênes) ;
- Les dons et les souscriptions ;
- Les subventions publiques ou privées ;
- Les legs.

4.5 Résumé avec indicateurs

Le calcul des indicateurs suivants sur la base des plans: chiffre d'affaires; profits (pertes); rendement sur chiffre d'affaires; rendement de l'actif total; rendement du capital (retour sur investissement); immobilisations à terme; taux de financement étranger; rotation des créances.

Radio Cité est une radio associative à but non lucratif pouvant compter notamment sur le soutien financier de la Fondation des Chênes qui s'est engagée à lui allouer un budget compris entre CHF 1'000'000 à CHF 2'000'000 millions par an suivant les dépenses nécessaires à l'amélioration et la dynamisation de la radio ainsi que la formation continue et l'encadrement des jeunes talents et des bénévoles.

5. Informations sur les obligations particulières

- a. Le requérant s'engage à respecter le droit en vigueur, en particulier les dispositions relevant du droit du travail et les conditions de travail usuelles dans la branche. Il décrit comment les domaines du salaire, du temps de travail, des vacances, de la formation et du perfectionnement tant des professionnels du programme que des personnes en formation sont réglementés. Il indique quelle part de l'ensemble des coûts d'exploitation est consacrée au personnel.

Depuis 22 ans, en tant que radio associative à but non lucratif, nous sommes en rapport avec l'Hospice Général afin d'intégrer des personnes RMCAS dans le cadre d'un processus social et professionnel et avons formé à ce titre plus de 200 personnes.

Pour les bénévoles, le cahier des charges se négocie à la carte, et pour les personnes en formation envoyées par l'hospice générale et les services sociaux de la ville et de l'état de Genève conformément à leur réglementation.

Radio Cité entretient des relations privilégiées en tant qu'entreprise formatrice avec les offices de chômage reconnus par l'Etat.

En outre, Radio Cité met l'accent non seulement sur la formation interne des collaborateurs mais leur offre également la possibilité de suivre des cours en externe auprès d'institutions de formation reconnue.

Les charges salariales actuelles de Radio Cité représentent entre 50 et 60% du budget.

- b. Le requérant explique comment il entend introduire un système complet de gestion de qualité.

La gestion de qualité s'opère notamment par :

- Les réunions périodiques, au minimum une fois par semaine, des différentes équipes ;
- Une évaluation régulière des collaborateurs ;
- Une écoute des programmes de Radio Cité dans un souci constant d'amélioration;
- La rédaction d'une lettre d'information du directeur à l'attention des collaborateurs sur l'organisation et les programmes de Radio Cité ;
- Une écoute attentive des commentaires des auditeurs.

Annexe 9: Règlement d'entreprise

- c. Le requérant indique comment il entend séparer les activités rédactionnelles et les activités économiques de l'entreprise.

La Fondation des Chênes s'est engagée à financer Radio Cité au moyen de contributions libérant ainsi la radio de ce travail de recherche de fonds.

L'association se charge uniquement, et en toute indépendance, de la mise en place de la grille des programmes et de la gestion courante de la radio, étant précisé que la gestion des programmes d'animation et d'information est effectuée de manière autonome.

- d. Le requérant indique le degré de priorité des concessions s'il devait remporter plus de 2 concessions de radio et 2 concessions de télévision.

Pas applicable à Radio Cité.

- e. Si le requérant est une personne morale sous contrôle étranger, une personne morale suisse dotée d'une participation étrangère ou une personne physique qui ne possède pas la nationalité suisse, le requérant présente les conditions auxquelles l'Etat étranger concerné garantit la réciprocité aux entreprises suisses, aux entreprises détenant une participation suisse ou aux personnes physiques qui possèdent la nationalité suisse.

Radio Cité n'est pas sous contrôle étranger.

6. Diffusion

Le requérant remet un plan de desserte qui présente la diffusion technique du programme, le calendrier d'aménagement de la zone de desserte ainsi que le financement de la diffusion :

La zone de desserte attribuée à cette concession étant identique à celle qui régit la concession actuelle, sa couverture ne présente aucun problème particulier. Rappelons que le signal est acheminé par faisceau hertzien du toit de l'immeuble abritant nos studios jusqu'à notre émetteur situé sur le Mont Salève. L'émetteur et ses équipements périphériques ont été remplacés en 2005-2006.

Annexe 20: zone de desserte

Annexe 21: diagramme en vigueur et détail des investissements concernant l'émetteur.

7. Services additionnels

Radio Cité entend offrir un certain nombre de prestations sur internet (grille des programmes, podcast et streaming).

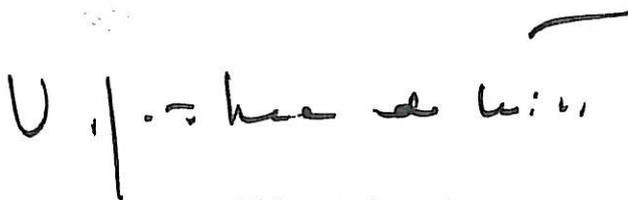
8. Autres remarques et explications

Radio Cité est une radio généraliste et de proximité bien ancrée dans la région genevoise, qui bénéficie d'un capital sympathie important de la part de ses auditeurs. Cette une radio formatrice, collaborant avec plus de 70 personnes à son succès.

En résumé, Radio Cité est ouverte aux débats démocratiques et aux dialogues et offre des programmes populaires, accessibles au plus grand nombre concernant notamment la vie quotidienne de ses auditeurs.

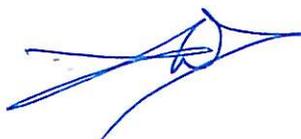
Dossier de candidature réalisé à Carouge-Genève ce 21 décembre 2007

Pour l'Association Radio Cité



Viviane Jutheu de Witt

Présidente



Bernard Boulens

Vice-Président



Richard Schneider

Membre du comité
